



Pour publication immédiate : 16/02/2018

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO PRÉSENTE EN DÉTAIL LES AMENDEMENTS DE 30 JOURS AU BUDGET EXÉCUTIF DE L'ANNÉE FISCALE 2019

*Les **amendements** préservent la déductibilité des SALT par le biais d'un système optionnel fondé sur l'employeur, créent un nouveau fonds pour les dons caritatifs, et dissocient New York du Code fiscal fédéral*

Financent le vote anticipé à travers l'État, protègent les enfants contre les délinquants sexuels, interdisent les contacts sexuels entre les agents de police et les personnes placées en détention et luttent contre la crise du fentanyl

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui les amendements de 30 jours au budget exécutif de l'année fiscale 2019, qui comprennent une législation visant à protéger les contribuables de New York des augmentations d'impôts fédéraux. Les amendements comprennent une législation pour créer un nouveau système optionnel d'impôt sur la charge de rémunération des employeurs (Employer Compensation Expense Tax, ECET), qui permet aux employeurs participants de protéger leurs employés des hausses d'impôts fédéraux. La législation crée également deux nouveaux fonds pour accepter les dons afin de financer les programmes de santé et d'éducation, permettant ainsi aux contribuables qui détaillent leurs déductions de déduire ces dons de leurs impôts fédéraux. Enfin, les amendements au budget incluent des dispositions pour dissocier le code fiscal de l'État du code fiscal fédéral pour que les contribuables de l'État n'aient pas à payer plus d'1,5 milliard de dollars d'impôts étatiques à cause des augmentations des impôts fédéraux.

« Le budget de l'année fiscale 2019 protège les New-Yorkais contre les attaques de Washington et contribue à renforcer notre programme audacieux et progressif pour faire avancer New York », **a déclaré le Gouverneur Cuomo**. « Après avoir travaillé avec des experts et parties prenantes, je propose des réformes supplémentaires par le biais de ces amendements au budget pour préserver notre compétitivité et contribuer à protéger les résidents de cette attaque économique du gouvernement fédéral. »

La législation et les textes descriptifs de tous les amendements au budget exécutif de l'année fiscale 2019 sont disponibles sur le [site Web](#) de la Division du budget (Division of Budget) de l'État de New York.

Les principaux amendements comprennent :

Protéger les contribuables new-yorkais face à la réforme fiscale fédérale : Un résumé des réformes fiscales proposées est disponible [ici](#). La législation détaillée incluse dans les amendements de 30 jours protégera les contribuables en :

- **Créant un nouvel impôt sur la charge de rémunération des employeurs :** Les employeurs auraient la possibilité de choisir de participer à un nouveau système ECET. Les employeurs qui choisissent d'y participer seraient soumis à un impôt de cinq pour cent sur l'ensemble des dépenses salariales annuelles supérieures à 40 000 dollars par employé, instauré progressivement sur une période de trois ans, à partir du 1^{er} janvier 2019. Le système progressif d'impôt sur le revenu des particuliers resterait en place, et un nouveau crédit d'impôt dont la valeur correspondrait à l'ECET réduirait l'impôt sur les revenus salariaux des particuliers et permettrait de garantir que le salaire net des contribuables de l'État soumis à l'ECET ne diminue pas. Globalement, la proposition est conçue pour n'avoir aucune incidence sur les recettes de l'État tout en donnant aux employeurs la possibilité de réduire les impôts fédéraux de leurs employés. En vertu de la législation, la date limite du premier choix annuel permettant aux employeurs de participer à ce système alternatif sera le 1^{er} octobre 2018, pour l'année fiscale 2019. Pour ceux qui choisissent d'y participer, la phase de mise en œuvre sur trois ans pour le nouvel impôt sur les salaires de plus de 40 000 dollars inclurait un taux d'1,5 pour cent au cours de la première année, un taux de 3 pour cent au cours de la deuxième année et un taux de 5 pour cent au cours de la troisième année.
- **Élargir les options pour les dons caritatifs déductibles :** La législation crée deux nouveaux fonds caritatifs (Charitable Funds) gérés par l'État pour accepter les dons dans l'objectif d'améliorer les soins de santé et l'éducation à New York. Les contribuables qui détaillent les déductions pourraient déduire ces dons caritatifs sur leur déclaration d'impôts fédéraux et étatiques. Tout contribuable faisant un don pourrait également demander un crédit d'impôt de l'État égal à 85 pour cent du montant du don pour l'année fiscale suivant la réalisation du don. La législation autorise également les districts scolaires, les comtés, les petites villes, les grandes villes et les villages à créer des fonds caritatifs pour l'éducation, les soins de santé et d'autres objectifs caritatifs. Les dons faits à ces fonds offriraient une réduction des factures d'impôts fonciers locaux (par le biais d'un crédit local) égale à 95 pour cent du don.
- **Dissociation du code fiscal fédéral :** Le code fiscal de l'État est étroitement aligné sur le code fiscal fédéral. Cette législation dissocie le code fiscal de l'État du code fiscal fédéral, lorsque nécessaire, pour éviter des augmentations des impôts de l'État de plus d'1,5 milliard de dollars causées uniquement par les augmentations des impôts fédéraux. La réforme fiscale fédérale a plafonné les déductions opérées sur la base des dépenses réelles pour les impôts étatiques et locaux (SALT) à 10 000 dollars. Le Gouverneur propose de se dissocier de ce plafond pour que les contribuables de New York ne soient pas soumis à une augmentation des impôts de l'État de 441 millions de dollars liée aux

répercussions de ce plafond sur les déclarations d'impôt sur le revenu de l'État. Cette législation permet également de se dissocier des autres changements apportés aux déductions fédérales, permettant aux contribuables de l'État d'économiser 269 millions de dollars chaque année à partir de l'année fiscale 2020. Les amendements de 30 jours maintiendront également la déduction standard de l'État pour les contribuables déclarant seuls leurs impôts. Sans ce changement, les contribuables déclarant seuls leurs impôts ne pourraient pas choisir la déduction standard sur leur déclaration d'impôts de l'État, et les contribuables de New York seraient soumis à une augmentation annuelle des impôts de l'État de 840 millions de dollars à partir de l'année fiscale 2020.

Promouvoir les recommandations à court terme du comité Fix NYC :

Les recommandations à court terme suivantes de Fix NYC sont proposées en tant que mesures immédiates. D'autres recommandations du comité seront envisagées avec la Législature tandis que les négociations sur le budget de l'année fiscale 2019 se poursuivent.

- Autorise la ville de New York à créer un programme pilote pour sanctionner les infractions routières liées au « blocage de l'intersection » (block the box) en utilisant des systèmes de suivi des intersections au sud de 60th Street à Manhattan pour réduire les infractions routières qui bloquent les rues de la ville et compromettent la circulation.
- Demande au Département des transports (Department of Transportation) et au Département des véhicules à moteur (Department of Motor Vehicles) de l'État de New York d'effectuer un examen complet des exigences concernant les opérations, les réglementations, la supervision, l'octroi de permis et la sécurité relatives aux bus de banlieue, interurbains, affrétés et aux autocars de tourisme qui contribuent aux embouteillages à Manhattan.
- Charge le comité Fix NYC de formuler des recommandations à la Commission des limousines et taxis de la ville de New York (New York City Taxi and Limousine Commission, NYC TLC) concernant les équipements spécifiques qui devraient être installés dans tous les taxis et véhicules de location aux fins d'instituer un supplément sur les trajets au départ ou à destination d'une zone géographique donnée, et demande à la NYC TLC d'établir une technologie et des normes uniformes à cette fin.
- Charge le comité Fix NYC de formuler des recommandations sur la manière de réviser au mieux le programme de permis de stationnement de la ville de New York pour réduire l'utilisation excessive et les abus. En particulier, le comité étudierait la conception, les critères d'émission ou de renouvellement, les mesures d'exécution et de responsabilisation, et tous les aspects du programme et formulerait des recommandations pour les agences de la ville concernées, qui établiraient alors des règles et réglementations, en fonction de ces recommandations, pour lutter contre les abus.

Fournir des vaccins contre la grippe aux enfants indépendamment de la capacité à payer : La législation codifie le décret n° 176 demandant aux pharmaciens d'administrer des vaccins contre la grippe aux enfants âgés entre 2 et 18 ans, et suspend de manière permanente la section de la loi sur l'éducation qui restreint l'autorisation des pharmaciens d'administrer des agents immunisants à toute personne âgée de moins de 18 ans.

Protéger les enfants contre les délinquants sexuels : Empêcher les délinquants sexuels dont les victimes sont âgées de moins de 13 ans, de se déplacer ou d'habiter près des écoles dans lesquelles de jeunes enfants se rendent pour apprendre, et interdire à ces délinquants de vivre dans les hébergements ou foyers d'urgence ou temporaires dans lesquels des familles comptent aussi parmi les résidents. Exigera du Commissaire au Département des services correctionnels et de la supervision communautaire (Department of Corrections and Community Supervision, DOCCS) qu'il obtienne une liste des écoles auprès du Département d'éducation de l'État (State Department of Education) et qu'il distribue cette liste aux départements chargés de la probation et de la libération conditionnelle, afin de s'assurer que les délinquants sexuels restent loin de ces lieux.

Financer le vote anticipé à New York : Allouer environ 7 millions de dollars dans le budget exécutif de l'année fiscale 2019 aux comtés de New York, afin qu'ils puissent offrir la possibilité de voter de manière anticipée au cours des 12 jours précédant le scrutin. La législation nécessite que chaque comté offre aux résidents un accès à au moins un bureau de vote anticipé lors des 12 jours précédant le jour de l'élection. Les électeurs auront au moins huit heures les jours de semaine et cinq heures le week-end pour voter de manière anticipée. Les comtés doivent avoir un bureau de vote anticipé pour 50 000 habitants et les conseils des élections de comté bipartites détermineront le lieu précis des bureaux de vote anticipé, en fonction des normes de praticité et d'accessibilité.

Interdire les ventes de cannabis synthétique (K2) : Ajoute 36 compositions chimiques différentes sur la liste des substances contrôlées de l'État. Les 36 composés, couramment appelés K2, sont déjà présents sur la liste fédérale des substances contrôlées mais ne sont interdits que dans certains comtés de l'État de New York. Cette action permettra d'assurer que les fabricants et les vendeurs de chacun des comtés de New York puissent faire l'objet des mêmes sanctions pénales.

Lutter contre la crise du fentanyl : Ajouter de nouveaux analogues du fentanyl à la liste des substances contrôlées de l'État et conférer au Commissaire de la santé de l'État de New York le pouvoir d'ajouter toutes les nouvelles drogues ajoutées à la liste fédérale sur la liste de l'État.

Réprimer les comportements répréhensibles de la part des médecins : Autoriser le Commissaire à la santé (Health Commissioner) à ordonner aux médecins accusés d'un crime lié à leur pratique de la médecine et dont le comportement présumé peut présenter un risque pour la population de cesser immédiatement de pratiquer la médecine et à obtenir un mandat pour fouiller le domicile, le cabinet et les biens du médecin accusé. En outre, la législation réduit le délai de réponse pour fournir les documents pertinents.

Renforcer le processus disciplinaire pour le personnel pénitentiaire : Législation offre au Commissaire un pouvoir plus grand pour prendre des sanctions à l'égard de ceux reconnus coupables de fautes graves, comparable au pouvoir accordé aux autres forces de l'ordre, y compris la police de l'État de New York. En outre, la législation actualise les pratiques d'embauche du Département afin de garantir que les personnes qui ne remplissent pas des critères stricts ne sont pas recrutés.

Interdire les contacts sexuels entre les agents de police et les personnes placées en détention : Établir l'incapacité à consentir lorsqu'une personne est en état d'arrestation, en garde à vue ou en détention.

Permettre à l'Autorité des dortoirs de l'État de New York (Dormitory Authority of the State of New York, DASNY) de participer aux travaux de construction liés à l'initiative Raise-the-Age : Étendre l'autorisation pour obtenir le financement par emprunt obligataire et les services de construction de la DASNY aux districts des services sociaux locaux, aux départements de probation, et aux organismes à but non lucratif fournissant des services de placement en établissement des mineurs ; pour financer la construction de nouveaux établissements de détention sécurisés et spécialisés et/ou la modernisation des installations existantes de détention pour mineurs en vue de la mise en œuvre de l'initiative Raise the Age (Relever l'âge). Les coûts pourraient varier de 10 millions de dollars à 50 millions de dollars ou plus.

Interdire l'utilisation des défenses connues sous le nom de « panique homosexuelle » et « panique transsexuelle » :

Comblent une lacune dans le droit de notre État qui permet actuellement aux individus d'utiliser les défenses de panique homosexuelle et transsexuelle après avoir attaqué autrui sur la perception, ou découverte, du sexe, de l'identité sexuelle ou de l'orientation sexuelle de la victime.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

[SE DÉSINSCRIRE](#)